

Séance ordinaire du 13 mars 2025

L'an 2025, le 13 mars à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLE, Philippe GARRIGUE, Pierre DURAND, Luc DUTRUCH, José MARTIN, Pierre SEVAL, Mmes Emmanuelle FAVRE, Sylvie BRISSON, Sylvie FONTENEAU, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie AYAYI, Laetitia DA COSTA, Céline BAGOLLE

EXCUSES :

Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE,
Monsieur Harrag KOUTCHOUCK ayant donné pouvoir à Pierre SEVAL
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Madame Laetitia DA COSTA
Monsieur Cédric CHALARD
Monsieur Pascal COURTAZELLES

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRISSON

Date de convocation : 03/03/2025

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 19

Nombre de suffrages exprimés : 17

**D.2025-03-06 : Ressources Humaines - aménagement du service de la convention territoriale
CAF suppression d'un poste de catégorie B -création d'un poste de catégorie A**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,
Considérant les différents entretiens pour le remplacement des agents mutés.

Considérant la nécessité d'adapter l'organisation des services afin de répondre aux besoins de la collectivité et d'optimiser leur fonctionnement,

Considérant que la suppression d'un poste de catégorie B et la création d'un poste de catégorie A permettront d'assurer une meilleure adéquation entre les missions et les compétences requises,

Monsieur le Président propose de :

- supprimer, à compter du 1^{er} mai 2025 un poste de animateur territorial relevant de la catégorie B.

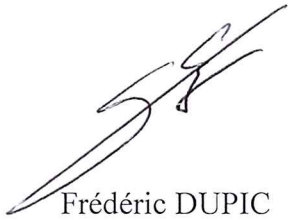
- créer, à compter du 1^{er} mai 2025, un poste de attaché territorial temps complet
- modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité.
- autoriser Monsieur Président à procéder aux formalités nécessaires à l'application de cette décision et au recrutement correspondant.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés (2 Abstentions Sylvie AYAYI, Philippe GARRIGUE) décide de :

- supprimer, à compter du 1^{er} mai 2025 un poste de animateur territorial relevant de la catégorie B.
- créer, à compter du 1^{er} mai 2025, un poste de attaché territorial relevant de la catégorie A, à temps complet
- modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité.
- autoriser Monsieur Président à procéder aux formalités nécessaires à l'application de cette décision et au recrutement correspondant.

Fait à Saint-Loubès, le 13 mars 2025

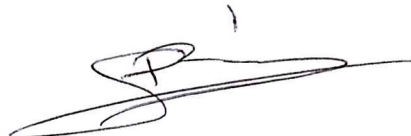
Le Président



Frédéric DUPIC



La secrétaire de séance



Sylvie BRISSON

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr